

## Face à l'abstention, d'autres voies possibles

**A**près les élections régionales et départementales de juin 2021, les citoyens mayennais n'ont collectivement pas de quoi être fiers : près de 70 % n'ont apparemment pas ressenti l'intérêt d'aller voter. Le taux d'abstention est plus élevé que celui pour la France.

Chacun y va maintenant de ses solutions. Dans *La Gazette* (groupe Moniteur), Jean-Baptiste Forray, Brigitte Menguy et Gabriel Zignani mentionnent eux-mêmes « quatre pistes pour déconfiner la démocratie locale ».

**1/ Alléger le mille-feuille territorial** : mais comment le réduire « sans renverser la table » ? Voilà bien la question... Les auteurs ressortent l'idée du conseiller territorial qui siégerait dans les assemblées régionale et départementale <sup>(1)</sup>, mais cela ne ferait qu'encre plus créer des professionnels de la politique, encore plus éloignés du terrain... Au niveau des constats, la création des grandes régions suscite de plus en plus le scepticisme, mais force est de constater que les citoyens n'ont pas plus voté dans les régions – comme la Bretagne ou les Pays de la Loire – auxquelles le législateur n'avait pas touché.

**2/ Réformer les modalités de vote** : on peut rendre le vote obligatoire, mais ce ne serait pas s'attaquer aux causes profondes du système. En outre, cela supposerait la reconnaissance du vote blanc... Il y a aussi la solution du vote à distance, par Internet ou par correspondance, mais les auteurs rappellent qu'il se heurte à une question de sécurité, voire de confidentialité.

**3/ Organiser les scrutins locaux le même jour** : l'idée est de réunir les élections municipales <sup>(2)</sup>, départementales et régionales. Cela aurait l'avantage de compliquer la vie des professionnels de la politique qui cherchent à cumuler les mandats.



Par contre, sur un plan pratique, organiser deux scrutins le même jour, c'est déjà compliqué, alors trois...

**4/ Créer une banque de l'innovation démocratique** : c'est une idée de l'association Démocratie ouverte <sup>(3)</sup>. Elle vise à « développer l'utilisation des outils de démocratie participative ». Elle part de l'hypothèse que « la démocratie participative aide à lutter contre l'abstention ». À condition, très certainement, de ne pas rendre encore moins lisible le rôle des politiques. Bref, cela reste encore à explorer et à évaluer.

À la lecture de *La Gazette*, on peut s'étonner que l'on puisse passer directement aux solutions sur un sujet aussi important que l'abstentionnisme, et donc la démocratie en France, en survolant l'analyse des causes.

Rappelons que nous sommes en pleine crise sanitaire et que celle-ci a bouleversé les comportements sociaux. Tout simplement, il faut apprendre à vivre avec ce risque sanitaire et réapprendre à vivre en société.

Rappelons que le découpage des circonscriptions électorales (les « cantons ») pour les élections départementales est grandguignolesque et ne cor-

(1) – Dans sa version initiale, la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoyait qu'à partir de 2014, le conseiller territorial siège en même temps au conseil régional et au conseil départemental. Cette disposition a été abrogée par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

(2) – Donc aussi les élections communautaires.

(3) – <https://www.democratieouverte.org/>

respond généralement à aucune réalité sociologique ou géographique.

Rappelons aussi le fiasco de la distribution de la propagande électorale et des bulletins de vote. Combien de citoyens n'ont pas reçu leurs enveloppes... ou alors après les élections ? Qui peut dire quelles ont été les conséquences quant à l'abstention ? Les instituts de sondage ? Il faudrait pour cela qu'ils aient réalisé de sérieux progrès dans les techniques qu'ils mobilisent...

Au passage, comment expliquer que la proposition de loi sur les sondages visant à mieux garantir la sincérité du débat politique et électoral, déposée par les sénateurs Hugues Portelli (UMP) et Jean-Pierre Sueur (Parti socialiste), et que le Sénat a adoptée le 14 février 2011, ne soit jamais arrivée à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ?

Plus profondément, face à une organisation administrative et politique de plus en plus complexe, nous craignons que cet abstentionnisme de masse ne soit un révélateur d'un réel manque de culture. Même si on est formaté par son éducation pour impérativement aller « faire son devoir de citoyen », il arrive un jour où on se pose la question du sens : pour qui et pour quoi ? Dans un tel contexte, nous connaissons une réponse prioritaire : l'éducation populaire.

À quand un ministre de l'Éducation populaire – bien distinct de celui de l'Éducation nationale et qui ait les coudées franches et des moyens à la hauteur des enjeux ? Mais il ne faut pas tout attendre de l'État : comment, localement, réinventer des espaces qui, à tous les âges de la vie, dans tous les territoires urbains ou ruraux, pour tous les publics, permettent de sensibiliser, d'informer et de former sur tout ce qui peut contribuer au bien vivre ensemble et à la démocratie ?